

11.10.2011 - 19:38 Uhr

Media Service: Pas de discrimination du parti politique « La Gauche » par la RTS

Bern (ots) -

Lors de ses délibérations publiques de ce jour, l'AIEP a décidé de rejeter une plainte de « La Gauche - Alternative Linke - La Sinistra » pour refus d'accès au programme.

L'Autorité de plainte a considéré que la décision du diffuseur de ne pas accorder à la Gauche le droit de participer à certaines émissions électorales télévisées et radiophoniques ne constituait pas une discrimination. En effet, le diffuseur n'est pas contraint de traiter tous les partis politiques de la même manière en vertu de l'autonomie dont il jouit.

En raison des élections fédérales du 23 octobre prochain, l'AIEP a traité le cas avec célérité. La plainte de la Gauche, dans laquelle elle refusait d'être considérée par le diffuseur comme un petit parti bénéficiant d'un temps d'antenne moindre que les partis importants, a été déposée le 2 septembre 2011.

L'AIEP a rejeté la plainte par 5 voix contre 1. Sa décision écrite motivée pourra faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

L'AIEP constitue une commission extraparlamentaire. Elle se compose de neuf membres dont l'activité est exercée à titre accessoire et est présidée par Roger Blum. L'AIEP détermine, sur plainte, si des émissions de radio ou de télévision violent les dispositions relatives au contenu du droit des programmes ou si l'accès au programme a été refusé en violation du droit.

Contact:

Autorité indépendante d'examen de plaintes en matière de
radio-télévision AIEP

Pierre Rieder

Case postale 8547

3001 Berne

Tél. 031/322 55 33/38

Fax 031/322 55 58

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018575/100705610> abgerufen werden.